

## FRAIS AFFÉRENTS À LA FORMATION 2017-2018 Techniques d'usinage (5223 - DEP 1800 heures)

FRAIS A ACQUITTER AU CENTRE	
Cahiers d'exercices	377,10 \$
Carnets de renseignements 2017-2018 et 2018-2019	4,00 \$
Inscription SRAFP	3,75 \$
Carte magnétique	10,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>394,85</b>

AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE À VOUS PROCURER	
<i>Vous pouvez vous procurer ces items chez le fournisseur de votre choix (coût APPROXIMATIF)</i>	
Fournitures scolaires	67,00 \$
Cadenas	6,00 \$
Pantalons de travail bleus (quantité recommandée 2)	60,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA (Transparente ou translucide seulement)	6,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA	120,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>259,00 \$</b>

UNIFORMES OBLIGATOIRES	
<i>À vous procurer auprès de notre fournisseur retenu</i>	
Chemise avec logo (quantité recommandée 3) environ 33,00\$ ch	99,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>99,00 \$</b>

Des frais d'au plus 30,00\$ pourraient être exigibles en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Nous acceptons les modes de paiement suivants: argent comptant, carte de débit, Visa, Mastercard, mandat poste et chèque visé.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au centre d'études professionnelles. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez vous faire rembourser, s'il y a lieu, par l'organisme qui s'occupe de votre dossier.
- Le centre d'études professionnelles n'est pas tenu de rembourser les frais à l'élève qui abandonne le programme.

### RESPONSABILITÉ

Tout matériel prêté est sous votre entière responsabilité. En cas de bris ou de perte, vous devrez en assumer les coûts.